Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 11

Artikel: Servir les intérêts de l'économie privée qui tendent à se confondre avec l'intérêt général

Autor: Denfert, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126123

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Servir les intérêts de l'économie privée

qui tendent à se confondre avec l'intérêt général

C'est un industriel de Neuchâtel, libéral de cœur, M. Fritz Schurch, qui, lors d'une conférence consacrée à la planification, déclarait: «Du gouvernement fédéral et de nos grandes entreprises, seules les secondes prévoient et planifient à long terme. Or, ce qui est bon pour elles devrait aussi l'être pour le pays!»

Comment planifier?

Il convient d'emblée, lorsqu'on aborde cette question en Suisse, de préciser que toute prévision économique ne saurait se concevoir autrement que dans un climat de profonde collaboration entre les pouvoirs publics et les industries privées. Dans une autre conférence prononcée il y a trois ans déjà, le professeur Gœtschin, de Lausanne, concluait dans le même sens: «Il importe de sélectionner les zones d'action où nous pouvons mettre en œuvre avec le maximum de résultats nos ressources humaines et matérielles limitées. Nous pouvons le faire, ajoutait-il, par la voie du *dialogue* et de l'*information,* sans multiplier les interventions autoritaires qui sont contraires à notre conception de la liberté.»

Au fait, pourquoi planifierait-on l'économie suisse? Elle s'est fort bien comportée jusqu'ici sans cette méthode qui, à l'étranger, n'a pas donné que de bons résultats...

Les recettes du passé

C'est vrai. Mais l'homme a naturellement tendance à croire que les recettes du passé sont nécessairement valables dans le présent. Or, ce n'est pas toujours le cas. On ne peut nier que le développement technique et les besoins de financement qui lui sont liés n'aient pas aujourd'hui des dimensions différentes de celles d'il y a cinquante ans. C'est le rédacteur en chef de la revue «Entreprises», Michel Drancourt, qui formulait ainsi les exigences d'un dynamisme nécessaire à l'expansion et les mesures de coordination indispensables dans une économie moderne: «L'élargissement des unités de production comme l'élargissement des marchés rendent inéluctables des disciplines collectives et resserrent inévitablement les relations entre l'Etat et les entreprises.» En Suisse, petit pays aux conditions bien particulières, la dimension nouvelle des marchés mondiaux et celle des groupes internationaux de production ou de financement notamment font que des choix doivent être décidés d'une autre manière que ce ne fut le cas par le passé. Exemple concret, lié à la vie des entreprises: la recherche et son financement. Autre exemple relevant de l'intérêt national tout entier: comment, avec des moyens limités, procéder aux équipements d'utilité publique? Troisième exemple, lié à la vie des entreprises et à l'intérêt national: peut-on continuer de favoriser certains secteurs industriels actuellement déficitaires, alors que la concurrence étrangère est certaine de gagner à plus ou moins long terme sur leur terrain?

Un éclairage de la réalité

Sur l'ampleur du problème, on est en Suisse, sans doute, très au clair. On l'est moins sur ce que pourrait être une tentative de plan.

Sans peine, ceux qui ont l'expérience d'une grande entreprise peuvent s'en faire une idée. L'objectif est le même: éviter les variations trop excentriques de la conjoncture et conserver à l'expansion une progression régulière et sans heurts. Pour le reste, il convient d'observer les erreurs et les mauvaises expériences des pays étrangers, en ayant toutefois à l'esprit qu'aucun d'entre eux n'a renoncé à planifier et que seulement des orientations différentes ont été décidées. L'économiste français, M. Jean Fourastié, n'a laissé planer aucune équivoque sur le sujet: «Le plan ne se substitue pas à la réalité, il ne remplace pas le marché, déclarait-il, il est seulement une prévision, une approximation, un éclairage de la réalité.»

Coordination et prévision à long terme

Le problème de la planification, c'est d'abord celui de l'utilisation des ressources à disposition. Or, il est vrai que la plupart des ressources actuelles quant à leur utilisation, dans la mesure où l'on désire maintenir les principes régissant une économie de marché telle que la nôtre, sont planifiées tant par les entreprises que par les collectivités publiques. Ce qui fait défaut, en revanche, c'est l'absence de coordination, de même qu'une prévision à long terme. Ainsi chaque entreprise privée, chaque commune, canton, Etat fédéral (des efforts de prévision ont été faits ces derniers mois dans les services fédéraux) tendent de plus en plus à répartir leurs investissements. Mais, faute d'une information actuellement singulièrement pauvre en Suisse, ces prévisions ne tiennent que faiblement compte d'éléments conjoncturels et évolutifs qui se manifestent déjà ou qu'on peut supposer avec certitude. En outre, fait particulier à la Suisse, la coordination entre investissements publics cantonaux, communaux et fédéraux est souvent inexistante. D'un autre côté, dans le

secteur privé, des décisions prises en ordre dispersé tendent souvent à accélérer des difficultés conjoncturelles déjà existantes qui mènent à des interventions brutales plus ou moins mûries telles que celles de 1964.

Harmonie

Il n'est pas contestable que si elles avaient été clairement informées d'une raréfaction progressive des capitaux et des mesures autoritaires inévitables qui en seraient la conséquence, de nombreuses entreprises auraient ordonné leurs investissements différemment. Dans une économie planifiée, leur comportement aurait naturellement tenu compte des tendances du marché et des principes régissant, dans une harmonie et une coordination librement consenties avec les pouvoirs publics, l'économie nationale. C'est dans le même esprit que les choix inévitables et souvent douloureux qui nous sont aujourd'hui imposés par les circonstances seraient faits, selon une formule pratique encore à définir, en harmonie avec les intérêts des entreprises privées, les exigences politiques et l'intérêt général.

Le rôle de l'Etat

Ce nécessaire dialogue, que les adeptes d'une planification de type suisse ne cessent de préconiser, n'exclurait pas des interventions de l'Etat conformes aux principes d'entente et de liberté qui nous sont chers. Ainsi, par la politique d'aménagement du territoire, les pouvoirs publics peuvent opérer des choix visant à développer les régions qui le sont insuffisamment et qui sont délaissées par l'initiative privée. Et si l'initiative privée les délaisse, c'est que ses investissements n'y ont pas été assez favorisés, par exemple. Lorsque les banques déclarent pratiquer le crédit sélectif, c'est de crédit rentable qu'il s'agit. Or, on ne voit pas en quoi le même crédit sélectif, accordé à des conditions plus avantageuses dans certains cas ou favorisant certains secteurs (à ne pas confondre avec le régime rétrograde des subventions!), ne pourrait pas être pratiqué conformément aux objectifs d'une prévision, répétons-le, formulée en accord avec les milieux actifs de notre économie.

Ce ne sont là que des exemples. Le plan ne vise pas qu'à compenser les lacunes de l'initiative privée. Il doit aussi servir les intérêts de l'économie privée qui, dans une économie moderne, tend de plus en plus à se confondre avec l'intérêt général.

Georges Denfert, «L'Ordre professionnel».

Aménagement du territoire

La fuite devant les responsabilités?

Il faut du temps, chez nous, pour que cheminent certaines idées, il faut aussi renverser bon nombre de tabous. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, quelques esprits clairvoyants ont reconnu la nécessité d'aménager le territoire. Mais bon nombre de nos contemporains sont ainsi faits qu'au seul mot de «plan», ils se cabrent. A les en croire, à vouloir planifier, on s'engage dans la voie d'un dirigisme qui finit par contraindre l'individu à s'insérer dans une masse guettée par un pouvoir politique pressé de la rendre docile à ses volontés. Avec sa liberté, l'homme perdrait de la sorte sa personnalité, pris tout entier dans une aventure qui le conduit là où d'autres ont décidé pour lui qu'il devait aller.

Fort heureusement, les préjugés commencent à céder et les plus avisés comprennent aujourd'hui qu'un plan n'est pas forcément un instrument de contrainte et qu'on peut le concevoir en vue de l'homme et de ses besoins.

Pour faire pénétrer cette vérité dans les hautes sphères de la politique, il a fallu le choc provoqué par cette initiative qu'ont lancée de concert le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse, projet dont le Conseil national s'est occupé, il y a quelques jours. De ce texte, de ses imprécisions et de ses faiblesses, la Chambre s'est longuement entretenue et l'appréciation la plus pertinente pourrait bien être celle de M. Chevallaz, député vaudois: «L'initiative est décevante par ce qu'elle dit, inquiétante par ce qu'elle ne dit pas.»

Nous devons pourtant lui laisser une vertu: elle a fait office de coup d'éperon, elle a mis au petit trot la haquenée fédérale.

En effet, en même temps qu'il recensait les défauts du projet constitutionnel issu des cogitations syndicalo-socialistes, le gouvernement découvrait qu'il devait agir, certes par d'autres moyens, et s'il recommande de rejeter l'initiative, il s'engage du même coup à mettre en chantier, sans tarder, la réforme du droit foncier.

Mais alors c'est ici que se pose une question troublante. Pourquoi, si la situation réclame des mesures urgentes, avoir tardé si longtemps, pourquoi même n'avoir pas pris les devants ou tout au moins, présenté les propositions annoncées en même temps que le rapport sur l'initiative sous forme d'un contreprojet, par exemple?

Parce qu'une fois de plus le Conseil fédéral a reculé devant une décision, devant un choix politiques. Alors qu'il disposait déjà de multiples avis et d'innombrables rapports, qu'il pouvait se fonder sur les travaux et les études de *l'Association suisse pour le plan d'aménagement*